

*Ville de Malakoff* 



# **Rapport d'orientations budgétaires 2025**

Novembre 2025

## Table des matières

<b>I. CONTEXTE GÉNÉRAL D'ÉLABORATION DU BUDGET 2025.....</b>	<b>5</b>
A. Une perspective économique incertaine .....	5
B. Un impact sur les collectivités visible dès 2025 .....	8
a) Une contribution des collectivités au redressement d'ensemble des finances publiques toujours en discussion.....	8
b) Une inflation désormais contenue .....	10
c) Les dépenses de personnel contenues mais en hausse .....	11
d) Une réponse monétaire ayant un impact fort sur la dette .....	12
C. Prospective jusqu'à la fin du mandat.....	14
a) Une faible diminution de l'épargne.....	15
b) Une épargne en légère baisse, mais largement supérieure à la période 2018 - 2021	16
c) Une dette à fin 2026 équivalente au niveau 2019 .....	16
d) Une capacité de désendettement confortable .....	17
<b>II. LES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2025 .....</b>	<b>18</b>
<b>III. ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>20</b>
A. Une hausse des recettes de fonctionnement .....	20
B. Une hausse des dépenses de fonctionnement limitée.....	21
<b>IV. ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>22</b>
A. Un programme ambitieux d'investissement en 2025.....	22
B. Des recettes d'investissement stables .....	22
<b>V. BUDGET PARKING .....</b>	<b>24</b>
<b>VI. STRUCTURE ET ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES EFFECTIFS.....</b>	<b>25</b>
A. Structure des effectifs de la Ville au 30 septembre 2024 .....	25

a) Répartition par statut .....	25
b) Répartition par catégorie et par filière .....	26
c) Répartition par sexe .....	28
d) Répartition par âge .....	30
B. Temps de travail .....	32
C. Exécution des dépenses de personnel 2024 (réf : journal de paie cumulé et projeté au 31 décembre 2024).....	32

Fruit de la loi relative à l'Administration territoriale de la République du 6 février 1992, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit être considéré comme une étape importante de la préparation budgétaire.

Ce débat n'engendre aucune décision, mais consiste dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif en une simple discussion, l'exécutif demeurant entièrement libre des suites à réserver à la préparation du budget.

Il s'appuie sur le présent rapport d'orientations budgétaires, qui vise à donner aux conseillers municipaux les informations relatives au contexte budgétaire et financier, aux investissements projetés et aux évolutions envisagées en matière de dépenses et de recettes.

À l'issue du débat d'orientations budgétaires, le Conseil municipal prend acte, par délibération, de sa tenue effective dans les délais prescrits.

Cela permet au Préfet dans le cadre du contrôle de légalité de s'assurer de l'accomplissement de la formalité substantielle que représente la tenue du débat d'orientations budgétaires, son absence entachant d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget.

# I. CONTEXTE GÉNÉRAL D'ÉLABORATION DU BUDGET 2025

## A. Une perspective économique incertaine

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principaux indicateurs économiques.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 Estimation	2025 Prévision Loi de Finances
Croissance du PIB	2,4%	-7,9%	6,8%	2,5%	0,9%	1,1%	1,1 %
Taux de chômage	8,1%	8,0%	7,4%	7,1%	7,5%	7,8%	
Inflation (IPC)	1,1%	0,5%	1,6%	5,2%	4,9%	2,1%	1,8%
Déficit des comptes publics / PIB	-2,4%	-8,9%	-6,6%	-4,8%	-5,5%	-6,1%	-5,0%
Dette publique/PIB	97,9%	114,9%	113,0%	111,9%	110,6%	112,0% (juin 2024)	114,7%
Dette publique en milliards d'euros (au sens Maastricht)	2375	2648	2 813	2954	3101	3 228 (juin 2024)	
Charge d'intérêts de la dette de l'État	30,4	25,6	31,1	51,5	51,7	51,7	
Taux d'intérêt OAT 10 ans 31 décembre N	-0,04 %	-0,41 %	0,19 %	2,98 %	2,60%	2,97 % (octobre 2024)	

L'économie française et les finances publiques ont été particulièrement chahutées depuis 2020.

L'activité économique, après avoir chuté pendant la crise sanitaire, s'est ressaisie fortement à son issue. Cette reprise soutenue du PIB portait déjà les germes de l'inflation en particulier sur les matières premières.

L'inflation s'amplifia en 2022 par le bond des coûts de l'énergie induits par la guerre en Ukraine, et s'est diffusée à l'ensemble des secteurs d'activité (de production et de service).

À deux reprises, pendant la crise sanitaire et pendant la crise énergétique, L'État a endossé un rôle d'amortisseur auprès des acteurs économiques (entreprises et particuliers).

L'État a engagé des fonds publics à un niveau et selon des modalités nettement plus soutenus que la plupart des autres pays occidentaux.

L'enchaînement des déficits du budget de l'État a augmenté significativement l'encours de la dette publique.

De surcroît, pour freiner l'inflation, la Banque Centrale Européenne a élevé les taux d'intérêt directeurs. Ce faisant, la charge d'intérêt de la dette de l'État a doublé pour dépasser 50 milliards d'euros et alimentant l'encours de la dette, dans un effet boule de neige.

À ce jour, l'inflation reflue nettement et plus vite qu'estimé.

La banque centrale Européenne réduit donc ses taux d'intérêt directeurs venant ainsi en soutien à l'économie et notamment le secteur immobilier.

Ce mouvement est observé à l'échelle mondiale.

Cependant la situation de la France (comme celle de l'Italie) est singulière et va évoluer de façon plus dégradée que les autres pays.

En effet, l'encours de la dette publique a atteint un niveau record en valeur absolue et en pourcentage du PIB. De plus, le déficit public n'a cessé de se dégrader en 2023 puis en 2024 alors même que la trajectoire que s'assignait l'État était celle du redressement.

<b>Évolutions récentes des projections de déficit public</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Déficit prévu par la loi de programmation des finances publiques pour 2023 à 2027 (loi du 18 décembre 2023)	4,9%	4,4%	3,7%	3,2%
Déficit estimé par l'État au printemps 2024	5,5%*	5,1%	4,1%	3,6%
Déficit estimé par l'État en septembre 2024	5,5%*	5,6 %	6,2 %	6,7 %

\* constaté

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 tablait sur un redressement progressif mais continu du déficit public (toutes administrations confondues), qui devait revenir en deçà du seuil de 3% à l'horizon 2027.

Cette trajectoire a été révisée depuis à plusieurs reprises :

- Dès le printemps 2024, le programme de stabilité entérinait une nette dégradation du déficit (atterrissage à -5,5% en 2023 contre -4,9% visés dans la loi de programmation) et en 2024 (-5,1% anticipés contre -4,4%).
- Une nouvelle dégradation du déficit public 2024 (qui pourrait finalement atteindre -5,6% contre -5,1% dans le programme de stabilité) est en outre évoquée depuis l'été, laquelle devrait conduire à un ajustement significatif des hypothèses retenues dans le projet de loi de finances pour 2025.

En tout état de cause il est probable que la trajectoire de redressement, d'ores et déjà jugée très optimiste par le Haut Conseil des finances publiques et à nouveau déclinée par le programme de stabilité qui tablait toujours sur un retour en deçà de 3% en 2027, via un effort important de résorption de la composante structurelle de l'indicateur (entendue hors effet de conjoncture) soit d'ores et déjà caduque.

Cette situation a conduit la Commission européenne à engager une procédure pour déficit excessif contre la France (et six autres États membres), dans le cadre des nouvelles règles de surveillance entrées en vigueur au 1er janvier 2024 et qui repose sur des phases d'ajustement de 4 à 7 ans combinées à un renforcement des sanctions applicables.

Les collectivités dont les comptes étaient quasiment restés à l'équilibre ces dernières années pèsent pour 0,4 point de PIB dans les 5,5% de déficit public 2023. La dégradation de leur situation, qui pourrait aboutir à un déficit consolidé de 0,8 point en 2024, constitue l'un des facteurs avancés par le gouvernement pour expliquer le creusement du déficit consolidé, sans que les raisons en aient été précisément documentées.

En tout état de cause ce contexte aboutit à brève échéance et dès le projet de loi de finances pour 2025 à un renforcement des contraintes financières imposées au monde local, au-delà des dispositions de la loi de programmation des finances publiques qui demeurent indicatives.

Le Premier ministre indiquait ainsi un objectif à 5% lors de son discours de politique générale du 2 octobre 2024, objectif confirmé lors d'une réunion du Comité des finances locales le 9 octobre. À ce titre l'effort s'élève à 60 Md€ (40Md€ sur les dépenses et 20 Md€ sur les recettes).

Depuis la présentation du PLF 2025, les élu-es locaux-les font monter la pression pour alléger la ponction. Devant cette colère, le Premier ministre a commencé à lâcher du lest. Vendredi 15 novembre, intervenant devant les départements réunis en congrès, Michel Barnier a assuré : «réduire très significativement l'effort qui est demandé par le projet de loi de finances ». Le dimanche suivant, Gérard Larcher a indiqué que la commission des finances du Sénat est en train de remodeler en profondeur ces dispositifs de financement pour protéger les départements et les communes.

## B. Un impact sur les collectivités visible dès 2025

---

### a) Une contribution des collectivités au redressement d'ensemble des finances publiques toujours en discussion

Ces évolutions affectent les recettes et les dépenses de fonctionnement des communes, des intercommunalités, des départements et des régions. De ce fait, elles affectent aussi l'épargne qui, avec d'autres ressources, leur permet d'investir.

Les éléments présentés devant le comité des finances locales, très tardivement, indiquait que la contribution des collectivités au redressement des comptes de la nation était envisagée à hauteur de 5 Md€. Depuis, il apparaît que ce montant sera réduit, dans une proportion encore inconnue.

Dans cette situation, la ville de Malakoff ne peut intégrer à ce stade ces évolutions à son BP 2025. Pour autant, une évaluation des premières annonces est réalisée afin d'anticiper et de prévoir la capacité de la ville à intégrer celles-ci lors du BS 2025.

Ainsi, la stabilité affichée des transferts financiers de l'État aux collectivités locales (DGF dans sa composante la plus importante), masque en fait une diminution importante du fonds vert (-1 Md€), la baisse de 2 points du FCTVA (soit environ 800 M€) , stabilité de la TVA affectée aux

collectivités (1,2 Md€) mais surtout la mise en place d'un mécanisme dit de « précaution pour les collectivités » à hauteur de 3 Md€.

Ce mécanisme ciblerait les 450 plus grandes collectivités ayant des recettes réelles de fonctionnement supérieures à 40 M€ (ce qui est le cas de Malakoff). Ce mécanisme dont le fonctionnement reste à expliciter viserait à prélever un montant de recettes (qui ne pourra pas être supérieur à 2% des recettes réelles de fonctionnement) en cas de dépassement d'un solde de référence en relation avec la loi de finances de l'année N comparé à l'indice INSEE de juin +1.

Pour Malakoff cette « ponction » pourrait donc, en référence au budget 2024 s'établir au maximum à 1,3 M€. Sous toute réserve étant donné que le mécanisme de prélèvement et les critères de ce dernier ne sont pas à ce jour connus.

Enfin le gouvernement a annoncé la mise à contribution des collectivités au renflouement des caisses de la CNRACL à hauteur de 1,2 Md€ via une augmentation des cotisations patronales (qui pourrait représenter une dépense supplémentaire de 500.000 euros pour Malakoff). À ce stade le rythme et le niveau de cette augmentation ne sont pas connus.

**Les points impactant la commune sont les suivants :**

<b>Dispositions de la loi de finances pour 2025 et du projet de loi de financement de la Sécurité sociale</b>	<b>Impact estimé pour Malakoff en 2025</b>
<p>Instauration d'un fonds de réserve alimenté par les collectivités territoriales (Régions, départements, intercommunalités, communes) dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 40 millions d'euros.</p> <p>Le prélèvement sera mis en œuvre par l'État sur le produit fiscal de ces collectivités, lorsqu'est constaté le dépassement d'un solde de référence (reste imprécis à ce stade), dans la limite de 2% des recettes réelles de fonctionnement.</p> <p><b>Le niveau de prélèvement pour 2025 est inconnu à ce jour.</b></p> <p>Les collectivités les plus défavorisées sont exonérées de ce prélèvement. Tel est notamment le cas des 250 communes les plus bénéficiaires de la DSU.</p> <p>Ce fonds de réserve atteindrait 3 milliards d'euros et abonderait sur 3 ans, des fonds de péréquation horizontale : le FPIC, le fonds national de péréquation des droits de mutation et le fonds de solidarité régionale.</p> <p>Ce dispositif serait poursuivi au-delà de 2025.</p>	<p><b>Niveau maximum de 1 300 k€ en 2025.</b></p>

Stabilité en valeur de la Dotation Globale de Fonctionnement par rapport à l'année précédente	Poursuite de la progression des dotations de péréquations : Dotation de Solidarité Urbaine +150 M€	<b>+ 17 k€</b>
	Reprise de la dotation forfaitaire	<b>0 k€ à population constante</b>
Suppression de la part du FCTVA en section de fonctionnement.		<b>- 50 k€</b>
Réduction du taux du FCTVA en section d'investissement, qui passerait de 16,404% à 14,850%.		<b>- 135 k€</b>
Augmentation de 4 points de la cotisation employeur à la CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers). La cotisation passerait ainsi de 31,65% à 35,65%. De nouvelles hausses seraient prévues en 2026 et 2027.		<b>- 500 k€</b>
Diminution de la dotation au Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (dit fonds vert). Son montant national passerait de 2,5 milliards d'euros à 1 milliard d'euros.		<b>Selon projets</b>

À ce stade, la ville de Malakoff fait le choix de ne pas intégrer les éléments de la contribution de la collectivité au redressement des finances publiques compte tenu des incertitudes sur le vote du PLF 2025 et le résultat du travail parlementaire. À ce jour, les éléments ne sont pas encore stabilisés pour être correctement pris en compte. Pour autant, la ville de Malakoff, en prévision d'un rattrapage suite aux mesures « COVID », a « réservé » depuis 2023, une somme de 1,3 M€ comme virement à la section d'investissement. Cette dépense de fonctionnement pourra être réduite lors d'une Décision Modificative en début d'année. Par ailleurs, les premiers éléments du budget primitif 2025 font apparaître une augmentation de l'épargne qui pourra être aussi affectée pour partie au montant prélevé sur les recettes de la ville au titre du mécanisme de précaution.

## b) Une inflation désormais contenue

L'inflation continue de décliner, passant de + 4,2 % au dernier trimestre 2023 à + 2,5 % au deuxième trimestre 2024. Elle s'établit à + 2,7 % au mois de juillet 2024 et à + 2,2 % en août. Ce reflux a été favorisé par de moindres hausses des prix alimentaires et des produits manufacturés,

qui se situent respectivement à + 1,4 % et + 0,5 % en juillet 2024. Pour autant, les vulnérabilités des approvisionnements commerciaux liées à l'instabilité géopolitique en mer Rouge pourraient contribuer à une légère remontée de l'inflation sur ces deux composantes au second semestre 2024. L'évolution des prix de l'énergie serait marquée par la baisse annoncée de 15 % des tarifs réglementés de vente de l'électricité en février 2025. L'inflation des services, à + 3,1 % en juillet 2024, a entamé sa phase de décrue et devrait, après une interruption transitoire au second semestre 2024, poursuivre son repli en 2025.

La projection de l'inflation est inchangée en 2024, à + 2,5 %. En 2025, la prévision d'inflation de la banque de France est révisée à la baisse, à + 1,5 %, du fait de la diminution annoncée des prix de l'électricité, en partie atténuée par une révision haussière des prix des biens manufacturés également liée à la situation en mer Rouge.

### **c) Les dépenses de personnel contenues mais en hausse**

En 2025, le complément de la mise en place du CIA sur 7/12ème , devrait représenter un coût d'augmentation d'environ 70 000 €.

Les prévisions d'augmentation du SMIC (2%), de revalorisation éventuelle de la valeur du point (1,5%) - sur la seconde partie de l'année civile – imposent de prévoir un budget complémentaire d'environ 250 000€.

Les recrutements en cours et à venir, dont plusieurs créations de postes en fin d'année 2024 (3 postes à la Direction de la citoyenneté, de la ville associative et de l'événementiel , 6 postes d'ATSEM, 2 postes de policier municipal en remplacement de 2 postes d'ASVP), et une augmentation progressive des recrutements dans le secteur de la Petite enfance tendent à envisager un budget complémentaire d'environ 450 000 €.

Le Glissement Vieillesse Technicité - avancements de grades, changement d'échelon, représentera, comme les années précédentes un budget d'environ 100 000€.

Enfin, la revalorisation des rémunérations des médecins engagés en mars 2024 pour permettre une meilleure attractivité du secteur de la santé ainsi que le recrutement de 3 praticiens complémentaires devra être budgétée sur 2 mois en 2025 pour un montant d'environ 40 000€.

Par ailleurs, la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ne sera pas reconduite. Dans le contexte politique actuel, il convient de prévoir un budget pour l'organisation d'élections en 2025.

L'ensemble de ces mesures et prévisions devraient accroître nos dépenses de personnel de près de 730 000 € par rapport au réalisé projeté 2024.

Ainsi, le budget prévisionnel de la masse salariale 2025 serait de 33 550 000 M€, soit une hausse de près de 2,23 %.

#### **d) Une réponse monétaire ayant un impact fort sur la dette**

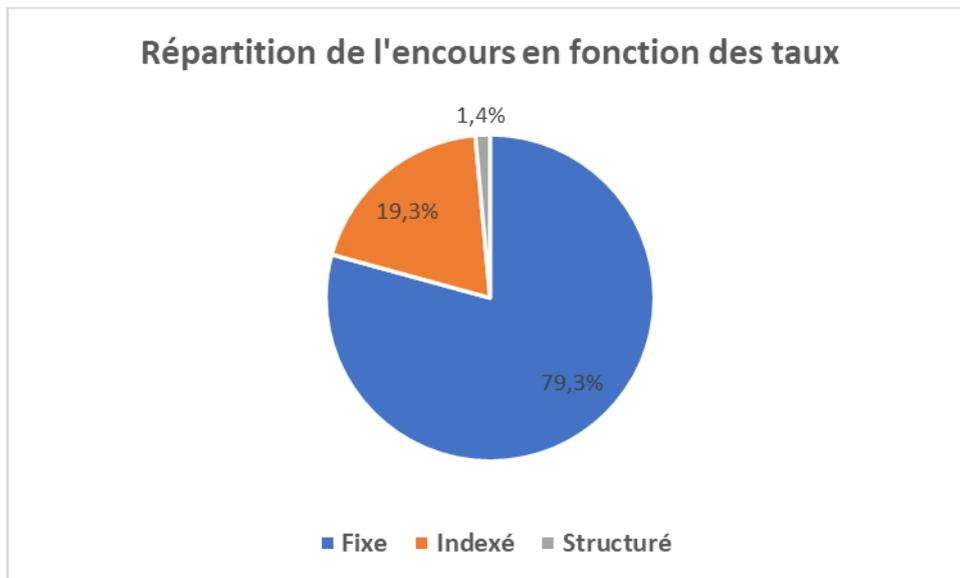
Les décisions de la BCE seront à surveiller de près en 2025, tout comme les tractations autour des règles budgétaires, certains pays de la zone euro restant dans une optique d'assouplissement budgétaire concentrée sur la transition écologique, tandis que les pays les plus rigoureux resteront opposés à une trop grande « détente ». Le mouvement des taux obligataires en Zone Euro sera un indicateur intéressant de la santé financière des pays qui avaient profité des taux négatifs pour augmenter leur endettement.

Ces variations de taux auront un faible impact direct sur les comptes de la Ville du fait de l'encours à taux variable qui est faible en proportion et peu exposé.

Concernant la dette, on constate une diminution de l'encours avec une extinction progressive de l'encours sur le budget parking.

L'encours de dette de la Ville de Malakoff devrait finalement se situer à 34,4 M€ fin 2024 dont 34,2 M€ sur le budget principal. Cette diminution s'explique par le faible recours à l'emprunt en 2024 (montant précis en cours de définition).

Parmi cet encours, environ 80 % ont été souscrits à taux fixe.



Notons d'ailleurs que la dette de la Ville est parfaitement sécurisée avec 98 % de la dette classée en catégorie 1A (la moins risquée) et 2 % en 1B (très peu risquée).

Comme évoqué, les annonces de baisse de taux par la BCE vont venir diminuer le coût des intérêts de la Ville (sur la partie à taux indexé de l'encours).

Le taux forwards est le taux des marchés au mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2024. À l'inverse, le taux de consensus prend en compte les hausses anticipées des taux. Bien que le niveau d'incertitude reste élevé, les taux devraient continuer de baisser en 2025.

#### Echéancier mensuel Budget Ville

Mois	Amortissement	Intérêts
Janvier	526 276,27	92 748,78
Février	480 196,72	97 592,30
Mars	174 375,00	31 890,28
Avril	349 283,14	40 283,02
Mai	358 072,09	97 736,66
Juin	199 375,00	66 373,10
Juillet	546 940,44	59 007,07
Août	738 487,35	118 405,82
Septembre	119 375,00	20 640,26
Octobre	349 598,17	36 927,13
Novembre	193 834,77	36 667,80
Décembre	319 375,00	53 483,23
<b>Total</b>	<b>4 355 188,95</b>	<b>751 755,45</b>

### Echéancier mensuel Budget Parking

Mois	Amortissement	Intérêts
Janvier	16 250,00	6 937,89
Février	4 950,00	711,59
Mars	19 669,90	585,28
Avril	16 250,00	810,47
Mai	4 950,00	634,97
Juin	4 425,00	541,71
Juillet	16 250,00	648,38
Août	4 950,00	589,74
Septembre	4 425,00	477,42
Octobre	16 250,00	486,28
Novembre	4 950,00	512,21
Décembre	4 425,00	397,64
<b>Total</b>	<b>117 744,90</b>	<b>13 333,58</b>

D'après les estimations, les charges des intérêts de la dette devraient baisser d'environ 0,05 M€ l'année prochaine (hors nouveaux emprunts).

Il est prévu de maintenir le niveau d'encours de dette et donc de prévoir un recours à l'emprunt autour de 4,5 M€ pour financer les investissements. En fonction des capacités humaines et du calendrier de réalisations des opérations, la Ville pourra recourir à un volume plus important d'emprunt pour financer d'autres opérations d'investissement. Dans ce cas, le Conseil municipal sera à nouveau consulté dans le cadre d'une décision modificative.

La période de consultation sera définie en fonction de la situation économique et des opportunités du marché bancaire.

### C. Prospective jusqu'à la fin du mandat

---

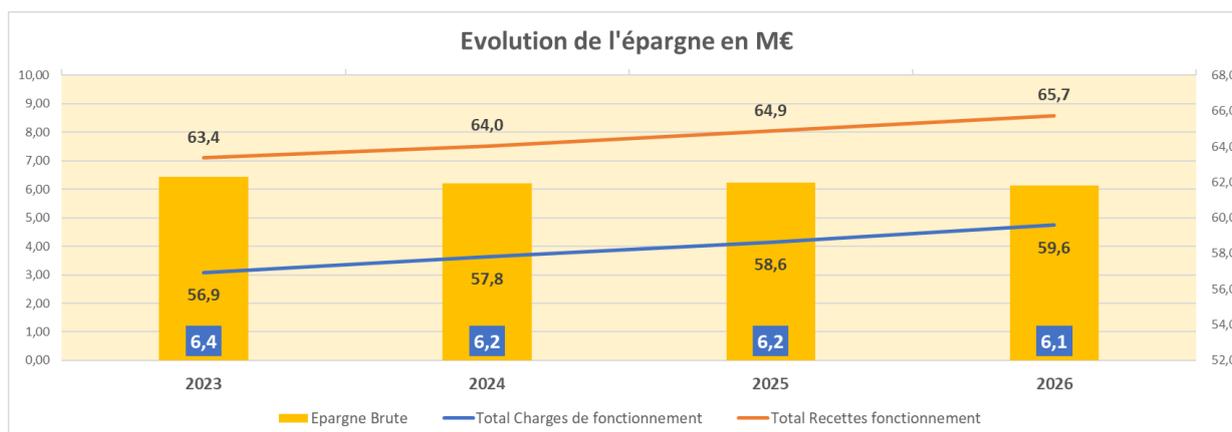
L'objectif de la ville est de maintenir sa situation financière avec un taux d'épargne brute égal à 10 % et une capacité de désendettement inférieur à 8 ans pour conserver ses marges de manœuvre.



### a) Une faible diminution de l'épargne

Selon les projections, les dépenses augmenteraient de 1,5 % par an et les recettes de 1,2 %/an. Afin de maintenir notre épargne, il serait nécessaire d'accroître nos recettes d'environ 0,3 M€ par an.

Une attention importante sera portée sur la progression des dépenses de personnel. La pyramide des âges montre que 9 % des agents devraient partir à la retraite d'ici 2026, leur remplacement par des fonctionnaires en début de carrière permettrait un gain pour le budget de la ville.

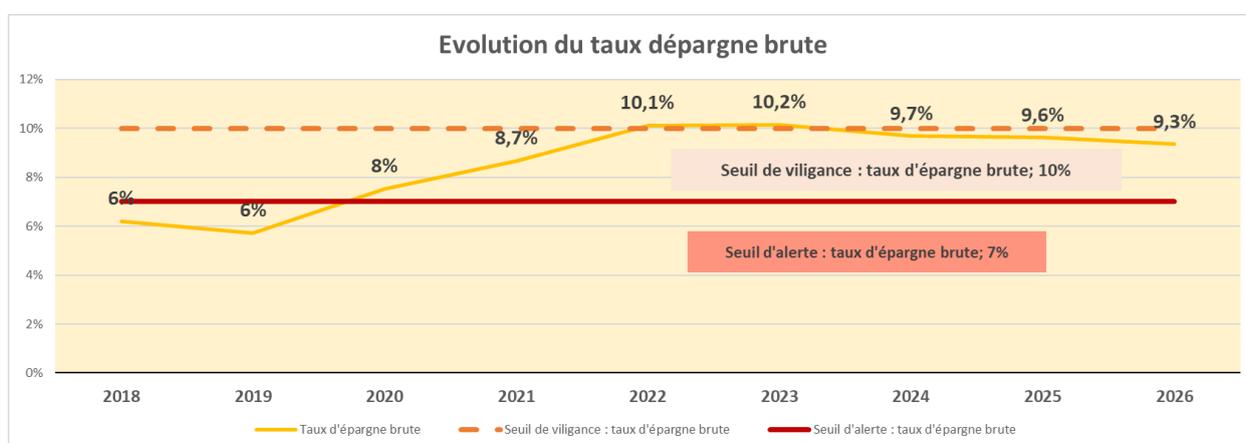


## b) Une épargne en légère baisse, mais largement supérieure à la période 2018 - 2021

Le taux d'épargne brut est quasiment stable et en deçà du seuil d'alerte.

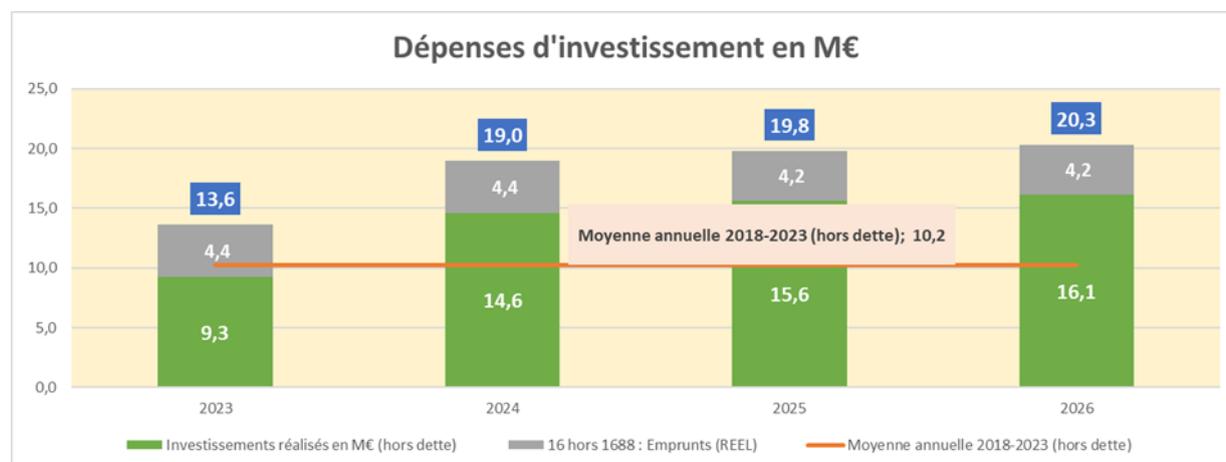
La trajectoire financière de la ville s'est donc largement améliorée puisqu'il était prévu sur la prospective 2021 un taux d'épargne brut de 5 % avant mesure d'ajustement.

Afin de maintenir le niveau d'épargne brut à 10 %, un effort de 0,2 M€ était nécessaire en 2024 et 0,1 M€ en plus pour les années suivantes. Cet objectif est viable en continuant de maîtriser nos dépenses.

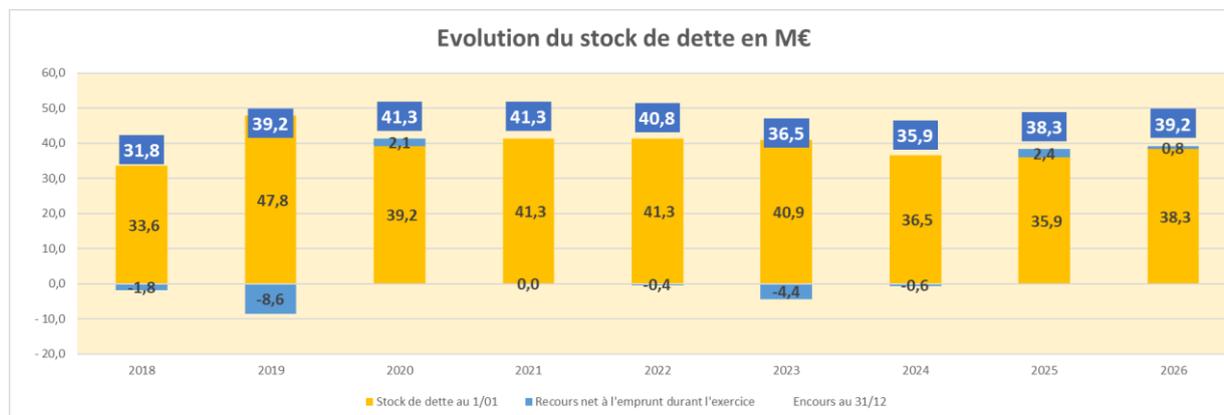


## c) Une dette à fin 2026 équivalente au niveau 2019

Dans les hypothèses, le volume annuel d'investissement est en moyenne de 15,4 M€/an. Ce volume est très ambitieux puisqu'il est supérieur de 5,2 M€ à la moyenne 2018-2023 (10,2 M€).



Dans cette configuration, la dette augmenterait légèrement pour retrouver le niveau 2019. En effet, les recettes envisagées limitent le besoin de recours à l'emprunt.



#### d) Une capacité de désendettement confortable

La capacité de désendettement de la ville devrait augmenter légèrement, mais rester à un niveau tout à fait satisfaisant.

À épargne constante, il serait encore possible d'augmenter de 9,5 M€ l'encours de dette à fin 2026 pour rester sous le seuil de 8 ans de capacité de désendettement que la ville s'est fixé comme objectif.

## II. LES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2025

L'action municipale se déclinera en 2025 selon 3 axes qui s'attachent à mobiliser l'ensemble des services de la ville pour une proposition de service public municipal efficace, cohérent avec les besoins exprimés par les habitantes et habitants, et en capacité d'anticiper les évolutions de notre société et la réponse aux défis auxquels nous sommes confrontés – crise économique et sociale, lutte contre le dérèglement climatique, renforcement du lien social contre les risques de fractures et de repli sur soi. Cette ambition au service des habitantes et des habitants se déploie dans un contexte budgétaire marqué par une offensive sans précédent du gouvernement contre la libre administration des communes et un assèchement programmé de leurs budget de fonctionnement particulièrement préoccupant.

Le premier axe concerne les politiques de solidarité. Fidèle aux valeurs de la ville, à son ADN et au projet politique porté par le rassemblement de la gauche et des écologistes, la municipalité entend maintenir son engagement en faveur d'une ville bienveillante, consciente que la crise économique et sociale rend le quotidien de la majorité des habitantes et habitants plus fragile, et la menace de précarisation plus présente pour nombre d'entre eux. Le haut niveau de service public développé historiquement à Malakoff nous permet d'agir en proximité et d'être plus réactif aux situations d'urgence, mais aussi de construire des politiques de plus long terme pour renforcer le lien social, accompagner les familles, donner à chacune et chacun sa place et ne laisser personne au bord du chemin. L'action sociale sera renforcée, notamment sur les questions d'inclusion, et déploiera plus largement le dispositif de transport en porte-à-porte à la demande pour faciliter la vie des personnes âgées ou empêchées. Plus largement, cet axe prioritaire concernera également l'accompagnement des missions des Maisons de quartier, le fonctionnement de nos centres de santé – que les dernières annonces gouvernementales rendent plus essentiels encore – et évidemment l'investissement conséquent qu'assume la ville en faveur des politiques éducatives, des jeunes et de l'accueil des jeunes enfants dans la ville.

Le deuxième axe prioritaire de l'action municipale portera sur le cadre de vie. Malakoff est une ville qui accompagne et protège, elle est aussi une ville agréable à vivre grâce à son patrimoine et sa singularité, que valorise et respecte le PLUI, qui entrera en vigueur en début d'année. L'effort

du service public portera sur l'entretien et la rénovation de nos équipements communaux, et d'abord sur les écoles, le mobilier urbain, la végétalisation et l'accélération de la rénovation de notre voirie par VSGP, en lien avec les travaux de la géothermie qui vont débiter dans les rues de la ville dans le courant de l'année. La montée en puissance de notre capacité d'action a été anticipée dans ce domaine, avec notamment l'accroissement des effectifs d'agents dédiés à la tranquillité publique, le déploiement des collectes d'ordures et l'attention portée au nettoyage avec pour objectif global une plus grande présence du service public sur l'espace public. Une ville agréable à vivre, c'est une ville qui accompagne ses commerces et favorise le développement de l'économie sociale et solidaire. C'est aussi la vitalité de notre écosystème culturel, que les Rencontres de la culture qui viennent de s'achever doivent dynamiser et rendre plus accessible encore à l'ensemble des habitantes et des habitants. C'est enfin l'effort consenti pour bâtir un schéma directeur des équipements sportifs pour franchir un nouveau cap dans la satisfaction des besoins exprimés lors des Assises du Sport.

Le troisième axe concerne la volonté de la municipalité de porter son contrat de mandature le plus loin possible. Il s'agit évidemment d'un principe de responsabilité et de respect du vote clairement exprimé en 2020, mais également de la conviction que les lignes directrices de notre projet répondent localement aux défis du temps. Si la pandémie et la succession de crises qui ont bouleversé le mandat comme le quotidien de notre population ont pu ça et là retarder notre calendrier de réalisation, nous ne cédon rien de notre volonté de les tenir ou de les engager jusqu'au dernier jour. Cette volonté est clairement affichée dans une programmation d'investissement ambitieuse, de la réalisation de la géothermie au lancement des travaux de la Maison des Solidarités, et de la poursuite du projet 100% Barbusse à la Maison des Femmes.

Une ville solidaire, agréable à vivre et qui tient ses engagements : c'est, malgré les contraintes et les menaces gouvernementales, le cap que se fixe la municipalité pour un service public réactif, bienveillant et fier de ses valeurs humaines.

### III.ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### A. Une hausse des recettes de fonctionnement

Les recettes estimées pour 2025 augmenteront de 1,4 M€, soit une hausse de 2,1 % par rapport au niveau BP 2024 + BS/DM 2024.

Les recettes augmenteront principalement avec la hausse automatique des bases foncières suivant l'inflation (+2 % anticipé). Certains services voient leurs recettes augmenter, car elles avaient été sous-estimées en 2024 et ont été réévaluées au niveau de l'exécution réelle (c'est par exemple le cas de la Direction de l'éducation) ou parce que l'activité a augmenté (c'est le cas de la petite enfance avec la prévision de réouverture de berceaux à la crèche Avaulée en 2025 suite aux campagnes de recrutements efficaces ou des recettes liées au stationnement).

Les recettes du service urbanisme augmentent fortement en lien avec l'augmentation de la taxe de séjour. On retrouve également cette hausse en dépense, car une partie importante de cette recette fait l'objet d'un reversement (25% de la taxe initiale à la région et au département et 100% de l'augmentation à la Société du Grand Paris).

Concernant la fiscalité, les taux seront inchangés par rapport à 2024

Impôts	Taux 2024	Taux 2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	22,74 %	22,74 %
Taxe foncière sur propriété bâtie communale	35,49 %	35,49 %
Taxe foncière sur propriété non bâtie	14,74 %	14,74 %

Les bases de foncier bâti sont passées de 58,9 M€ en 2022 à 63,0 M€ en 2023 du fait de la revalorisation annuelle des bases et de leur évolution physique. Cette hausse entraîne pour la Ville un accroissement du produit de 1,3 M€ à taux constant 2022. La hausse du taux de foncier bâti (de 31,99 % à 35,49 %) a permis d'augmenter les recettes de 2,2 M€. Grâce à cette décision, la Ville a pu prévoir un virement à la section d'investissement de 1,3 M€ et maintenir le fonctionnement des services publics malgré l'explosion du prix des fluides et l'inflation galopante.

En 2024, la hausse 4,1 % des bases de foncier accroît les recettes de 0,9 M€. En 2025, la prévision est une hausse de 2% des bases de foncier qui devrait accroître les recettes de 0.6 M€.

À noter que malgré un taux parmi les plus élevé du Département, le produit de la taxe foncière par habitant situe la ville dans la moyenne du Département à cause des bases très faibles et qui n'ont toujours pas été revues.

## B. Une hausse des dépenses de fonctionnement limitée

---

A l'aune des estimations de recettes supplémentaires en fonctionnement et des incertitudes sur les ponctions opérée dans le cadre du PLF 2025, il est demandé aux directions et services de travailler à des économies de gestion pour viser une stabilité des dépenses.

Les éléments prospectifs montrent que certaines augmentations resteront inévitables et l'objectif réel est de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement à + 0,8 M€, soit + 1, 2 %.

Ce niveau de dépense de fonctionnement, inférieur aux recettes, devrait permettre d'augmenter encore nos capacités d'autofinancement afin de maintenir les ambitions en investissement, sans augmenter la dette et en faisant face aux prélèvements possibles dans le cadre du PLF 2025.

Ainsi, le maintien des dépenses de fonctionnement hors personnel à leur niveau 2024, malgré la prévision d'inflation, sera rendu possible par la diminution du recours à l'intérim dans les crèches (la campagne de recrutement sur le secteur de la petite enfance porte ses fruits), mais également par les économies importantes réalisées sur les marchés de la direction des bâtiments et du cadre de vie. Par ailleurs, il a été demandé à l'ensemble des directions de réaliser des économies de gestion. Enfin, il faut noter l'effet du plan de sobriété énergétique, adopté en 2022, et qui continue de s'appliquer dans l'ensemble des services et des bâtiments communaux.

Par ailleurs, la diminution du coût des fluides devrait permettre un gain budgétaire de 0,4 M€ pour la ville.

A contrario, la direction de l'urbanisme devrait voir ses dépenses augmenter du fait du reversement de la taxe de séjour, mais également des frais de notaire afférents aux cessions de foncier sur les secteurs EPFIF. Il en est de même concernant la direction des finances qui devrait voir le montant du FCCT versé au Territoire augmenter conformément au rapport de la CLECT.

## IV. ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. Un programme ambitieux d'investissement en 2025

---

À ce stade de la préparation de la programmation pluriannuelle des investissements, plusieurs opérations seront budgétées en 2025.

Il s'agit du lancement des travaux de la Maison des solidarités ainsi que ceux de l'ex-cuisine centrale, la Maison des femmes, la toiture du centre de vacances de Megève, les travaux pour réintégrer la crèche Avaulée en septembre 2025, la poursuite des études et le démarrage des travaux de la crèche des poètes, les travaux de toiture de l'école Jean Jaurès maternelle, la réalisation du schéma directeur de rénovation énergétique des équipements de la ville, la rénovation du parc Larousse, la réalisation de la cour oasis de l'école Henri Barbusse maternelle et la poursuite de l'opération d'aménagement 100% Barbusse.

A ces opérations structurantes s'ajoute l'élaboration d'une programmation de l'entretien des bâtiments communaux avec un travail spécifique sur l'entretien des écoles de la ville.

À ces dépenses, il faut ajouter le remboursement de la dette 4,5 M€, les écritures d'amortissement 3,8 M€ et l'ensemble des dépenses de renouvellement des autres services. Au global, le budget d'investissement 2025 prévoit un minimum de 22,1 M€ de dépenses (et de recettes).

### B. Des recettes d'investissement stables

---

Les investissements prévus au BP 2025 et les recettes attendues permettent d'envisager un recours à l'emprunt correspondant au montant des remboursements à intervenir donc à encours de dette constant.

Recettes Investissements	BP + autofinancement 2024 en M€	BP 2025 en M€
Subventions	2,4	2,9
Taxe d'aménagement	1,5	0,5
FCTVA	1,5	1,5
Dette (recettes)	4,5	4,5

Cession	3,9	3,0
Autofinancement	1,3	1,3
Ordre	8,4	8,4
<b>Total</b>	<b>23,5</b>	<b>22,1</b>

## V. BUDGET PARKING

Ce budget annexe retrace les écritures relatives au service de location des places de parking et des box communaux.

Au 31 décembre 2024, la commune comptait 544 emplacements louables, dont 252 box.

Les dépenses de fonctionnement se stabilisent au niveau de 2024, à 550 000 euros environ en 2025. Les dépenses d'investissements représentent 152 000 €.

## VI. STRUCTURE ET ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES EFFECTIFS

### A. Structure des effectifs de la Ville au 30 septembre 2024

#### a) Répartition par statut

Au 30 septembre 2024, la collectivité compte 681 agents dont

- 668 sur postes permanents
- 13 sur postes non permanents

À ces agents s'ajoutent

- 46 agents assurant des vacances ou occupant des postes saisonniers (ce nombre est variable en fonction des périodes de l'année, particulièrement en centres de vacances et centres de loisirs)

Les fonctionnaires (stagiaires et titulaires) représentent 69,60% des effectifs sur poste permanent.

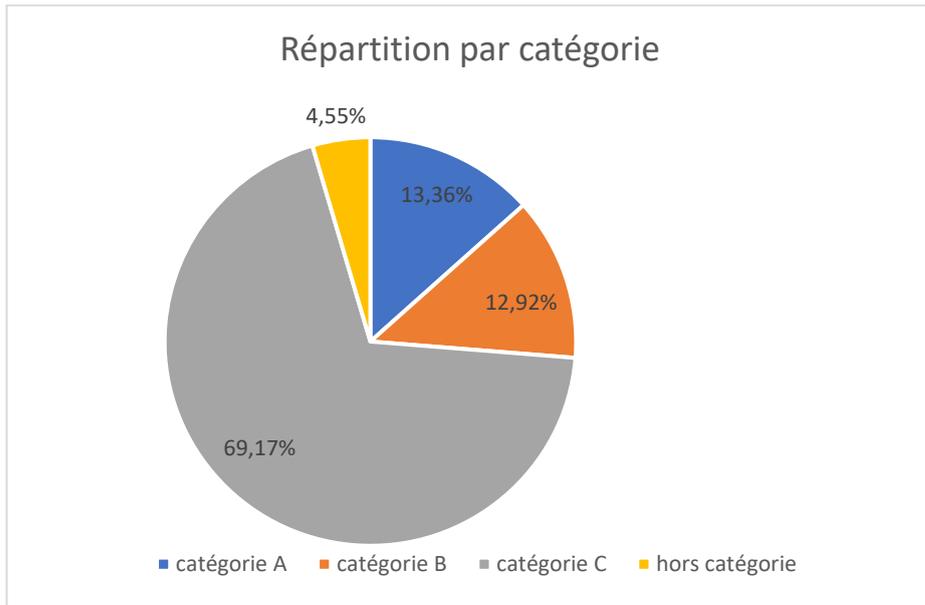
<b>Emplois permanents</b>	<i>Fonctionnaires stagiaires</i>	46
	<i>Fonctionnaires titulaires</i>	419
	<i>Fonctionnaires détachés dans la collectivité</i>	8
	<i>Contractuels CDI</i>	7
	<i>Contractuels CDD</i>	188
<b>TOTAL EMPLOIS PERMANENTS</b>		<b>668</b>
<b>TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS</b>		<b>13</b>
<b>TOTAL EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS</b>		<b>681</b>
<b>ETP agents vacataires et saisonniers</b>		<b>46</b>

## b) Répartition par catégorie et par filière

Les 681 agents (hors vacataires et saisonniers) sont majoritairement des agents de catégorie C représentant 69,17 % des postes, puis de catégorie A (13,36 % des postes) et, enfin, de catégorie B (12,92 % des ETP).

### répartition des ETP par catégorie

<b>agent de catégorie A</b>	<b>91</b>	<i>13,36%</i>
<b>agent de catégorie B</b>	<b>88</b>	<i>12,92%</i>
<b>agent de catégorie C</b>	<b>471</b>	<i>69,17%</i>
<b>Agent hors catégorie</b>	<b>31</b>	<i>4,55%</i>
<b>TOTAL</b>	<b>681</b>	<i>100%</i>



Les métiers exercés par les agents de la collectivité sont majoritairement des métiers de la filière technique (37,45 %) correspondant aux métiers de l'entretien et de la surveillance du domaine public et des bâtiments publics, aux métiers d'entretien et de restauration dans les écoles.

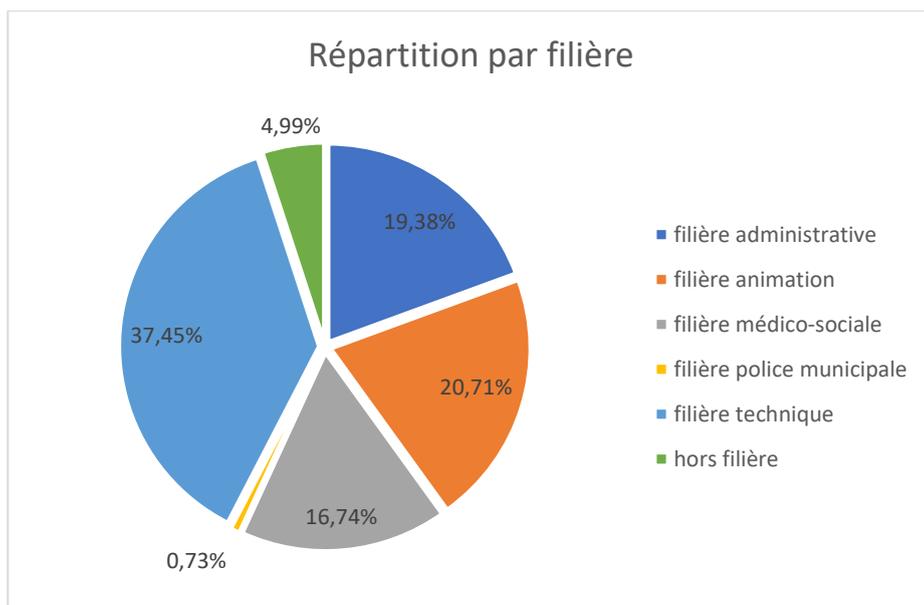
La filière administrative représente 19,38 % des postes correspondant aux métiers de l'accueil du public, des ressources et de l'organisation des services.

La filière animation représente 20,71 % des postes correspondant aux métiers auprès des enfants (dans les structures des accueils collectifs de mineurs ou de la jeunesse).

La filière médico-sociale représente, quant à elle, 16,74 % des postes correspondant majoritairement aux métiers de la Petite Enfance (auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants, agent social) et dans les centres de santé (infirmière, assistante dentaire, professionnels de santé). La filière police municipale représente moins de 1 % des effectifs.

La collectivité ne compte aucun agent des filières culturelle et sportive.

<b>répartition des ETP par filière</b>		
filière administrative	132	19,38%
filière animation	141	20,71%
filière culturelle	0	0%
filière médico-sociale	114	16,74%
filière police municipale	5	0,73%
filière sportive	0	0%
filière technique	255	37,45%
hors filière	34	4,99%
<b>TOTAL</b>	<b>681</b>	<b>100,00%</b>

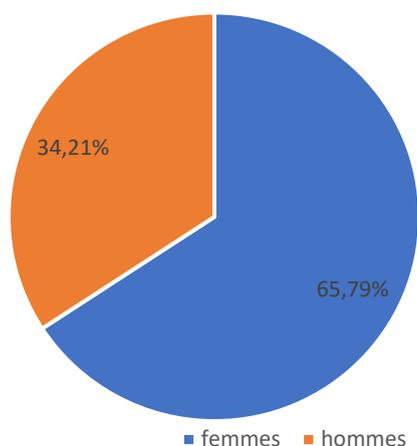


### c) Répartition par sexe

Les femmes sont majoritaires dans la collectivité : elles représentent en globalité (postes permanents et non permanents) plus de 65 % des effectifs.

répartition des ETP par sexe		
femmes	448	65,79%
hommes	233	34,21%
<b>TOTAL</b>	<b>681</b>	<b>100,00%</b>

### Répartition par sexe



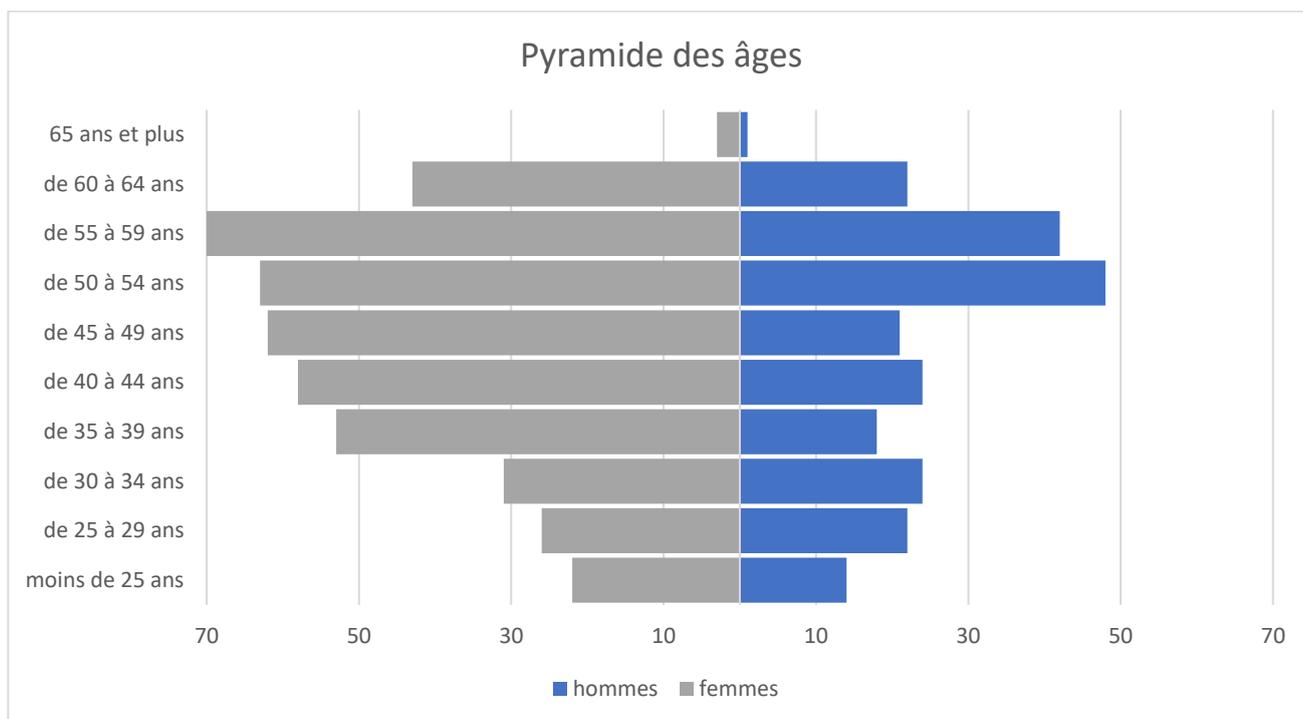
En effet, dans la population des agents, les femmes restent majoritaires dans pratiquement toutes les filières. Même si elles sont à peine plus nombreuses dans la filière technique (128 femmes / 127 hommes) et ne sont pas du tout représentées dans la filière police municipale.

Filière	sexe	Total	
ADM	F	103	78,03%
	H	29	
<b>Total ADM</b>		<b>132</b>	
ANI	F	82	58,16%
	H	59	
<b>Total ANI</b>		<b>141</b>	
CUL	F	0	0%
	H	0	
<b>Total CUL</b>		<b>0</b>	
MED	F	112	98,25%
	H	2	
<b>Total MED</b>		<b>114</b>	
POL	F	0	0%
	H	5	
<b>Total POL</b>		<b>5</b>	
TEC	F	128	50,19%
	H	127	
<b>Total TEC</b>		<b>255</b>	
HORS FIL.	F	23	67,65%
	H	11	
<b>Total HORS FIL.</b>		<b>34</b>	
<b>Total général</b>		<b>662</b>	

## d) Répartition par âge

L'âge moyen des agents est de 45 ans et 10 mois en 2024 (situation des agents au 30/09/2024).

Comme chaque année, on note une forte différence entre fonctionnaires (âge moyen : 49 ans) et contractuels (âge moyen : 38 ans et 8 mois).



Il apparaît donc que les métiers de la collectivité sont très fortement féminisés et que la pyramide des âges montre un vieillissement certain des agent-es.

Par ailleurs les postes occupés sont les plus souvent des métiers pénibles nécessitant des gestes répétitifs et du port de charge. Cela conduit la ville à réfléchir à l'accompagnement des agent-es dans le cadre de l'allongement des carrières. À ce titre et face au vieillissement des agents territoriaux, dans un contexte où le risque d'usure professionnelle apparaît de plus en plus prégnant, la mise en place et le développement d'une démarche d'accompagnement apparaît ainsi déterminante. Cette démarche permettra de mettre en œuvre une prévention par le maintien des agents dans l'emploi dès le recrutement et tout au long de leur vie professionnelle.

Afin de répondre à ce besoin, le support de poste vacant de Directeur·trice adjoint·e des ressources humaines a été remplacé par la création d'un poste de Conseiller·ère en évolution professionnelle

Par ailleurs, les agents de la Fonction Publique Territoriale sont exposés à une très grande variété de risques en raison de la diversité des missions et métiers exercés. La Direction des ressources humaines doit pouvoir être le partenaire privilégié des services et des agents pour la prévention et la santé au travail en apportant des réponses adaptées aux besoins de chaque situation.

Sous la responsabilité de la Direction des ressources humaines, et en étroite collaboration avec les gestionnaires RH et la conseillère en prévention, le poste d'assistante santé au travail évolue sur un support de Coordinatrice Santé afin d'assurer l'instruction et le suivi des dossiers du personnel principalement en matière de procédures médicales, dans le respect des procédures et des dispositions réglementaires.

## B. Temps de travail

---

En 2024, le temps de travail des agents de la collectivité est de 1607 heures par an.

Deux cycles principaux de temps de travail sont mis en place :

- Un cycle équivalent à 37,5 heures par semaine, générant 15 jours de RTT
- Et un cycle équivalent à 39 heures par semaine générant 23 jours de RTT.

Au 30 septembre 2024, 36 agents bénéficient d'un temps partiel thérapeutique et 35 agents occupent des postes à temps non complets, principalement dans la filière médico-sociale et animation. Le temps de travail à temps non complet est majoritairement de 80 ou 90% d'un temps complet.

## C. Exécution des dépenses de personnel 2024 (réf : journal de paie cumulé et projeté au 31 décembre 2024).

---

En 2024, les dépenses de personnel s'élèveront à environ 32 820 000 €, pour un montant brut hors charge de 23 770 925 €, dont :

- traitement indiciaire : 15 884 440 €
- régime indemnitaire : 2 907 100 €
- nouvelle bonification indiciaire (NBI) : 82 160 €
- heures supplémentaires et astreintes : 334 755 €
- SFT : 172 850 €
- indemnité de résidence : 497 945 €
- prime annuelle : 625 000 €
- vacances : 910 000 €
- perte d'emploi : 349 280 €

Les charges patronales pour 2024 s'élèveraient à 9 048 380 €.

### **Évolution de la masse salariale 2024 par rapport à 2023**

L'année 2024 a été marquée par plusieurs hausses mécaniques :

- augmentation de 5 points d'indice à tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents dont les rémunérations étaient inférieures à 39 000€ bruts annuels
- versement de la part de Complément Indemnitaire Annuel pour 5/12<sup>ème</sup>

- revalorisation des rémunérations des médecins
- deux tours d'élections européennes et législatives
- hausse consécutive au Glissement Vieillessement Technicité (GVT)
- augmentation du Smic annoncée au 1<sup>er</sup> novembre 2024